

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-015-15206/23/BM

■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association à "Réseau des territoires innovants" dite "Les interconnectés" et paiement de la cotisation 2024

78133

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Réseau des territoires Innovants dit « Les Interconnectés » est la première association nationale de diffusion des usages numériques au service des territoires, fondée par l'Assemblée des Communautés de France (AdCF) et France urbaine. Sa mission est d'accompagner la transformation numérique des collectivités et diffuser l'innovation numérique sur les territoires. L'objectif de cette association est de favoriser la diffusion des usages numériques innovants, l'échange de bonnes pratiques, la mobilisation de technologies fiables et innovantes, et d'apporter l'éclairage des experts nationaux et internationaux aux territoires qui souhaitent mettre en œuvre des projets.

L'association mène plusieurs types d'actions, toutes accessibles à ses adhérents :

- Des groupes de travail sur les enjeux de transformation digitale,
- La publication d'études et la veille thématique,
- La mise en réseau des collectivités en particulier avec les acteurs des nouvelles technologies,
- L'identification et la valorisation des expériences des territoires (label Territoire Innovant),
- Un grand rendez-vous annuel d'échange national : le Forum des INTERConnectés.

La cotisation annuelle aux Interconnectés est graduelle en fonction de la taille de la collectivité. Les collectivités adhérentes à l'AdCF et France Urbaine bénéficient d'un tarif préférentiel (-50%). Du fait de sa population (+100 000 habitants) et en sa qualité d'adhérente à l'AdCF/ France Urbaine, la cotisation annuelle 2024 de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux Interconnectés est fixée à 3600€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les projets de transformation digitale et d'innovation numérique voulus dans le cadre de la « Gouvernance du Numérique » portée par sept vice-Présidents ainsi que la volonté de la Métropole de faire progresser les usages numériques et le développement de l'innovation sur son territoire, il est proposé l'adhésion au Réseau des territoires Innovants dit « Les Interconnectés ».

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion au Réseau des territoires Innovants dit « Les Interconnectés » et le paiement de la cotisation 2024 d'un montant de 3 600 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 : Fonction 020 – Nature 6281

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER